

SPORTSMAN® 570 AGRI EDITION



Véhicule pouvant être présenté avec accessoires en option

SPORTSMAN 570 AGRI EDITION



> PORTE-BAGAGES AVANT ET ARRIÈRE EN ACIER ROBUSTES

Véhicules pouvant être présentés avec accessoires en option



> PARE-CHALEUR EN FIBRE DE CARBONE ET EN MÉTAL



> COMPTEUR DIGITAL MULTIFONCTION



> NOUVEAUX RESSORTS D'AMORTISSEUR ARRIÈRE RENFORCÉS
> BATTERIE HERMÉTIQUE

ACCESSOIRISEZ À VOLONTÉ...



Pare-chocs avant



Pare-chocs arrière



Protège-mains et poignées chauffantes



Pare-brise



Système de chenilles



Treuil



Système de lame à neige



Utilisez le configurateur 3D Polaris et construisez le Sportsman qui vous ressemble sur www.polarisfrance.com

SPORTSMAN® 570 AGRI EDITION

White Lightning*



Type de moteur	4 temps
Cylindrée, cm ³	567 monocylindre
Carburant	Injection électronique d'essence
Refroidissement	Liquide
Démarrage	Électrique
Entraînement final	Cardans
Transmission	P/R/N/L/H
Système d'entraînement	Variateur
Suspension avant	Jambe de force Mac Pherson, à débattement de 20,8 cm
Suspension arrière	Entièrement indépendante à action progressive avec barre antiroulis, à débattement de 24,1 cm
Freins avant et arrière	Disque hydraulique à levier de commande au guidon et à la pédale
Pneus avant / Pneus arrière	25 x 8 - 12 / 25 x 11 -12
Jantes	Acier
Empattement	128,3 cm
Poids à vide	325 kg
Longueur / Largeur / Hauteur	206,3cm/121,9cm/143,9cm
Hauteur de la selle	85,7 cm
Capacité de carburant	17 L
Capacité du porte bagages AV / AR	41 kg / 82 kg
Capacité d'attelage	830 kg
Garde au sol	27,9 cm
Équipement	Direction assistée, Porte-bagages en acier, Suspension arrière renforcée, Batterie scellée, Attelage, Prise remorque
Homologation	Tracteur Européen - 2 places

* Blanc Eclair


WWW.POLARISFRANCE.COM

- POLARISFRANCE
- POLARISORV
- POLARISORV
- POLARISRZR


WWW.CLUBPOLARIS.FR

POLARIS FRANCE
2270 AVENUE DE SAINT-MARTIN
74170 PASSY - FRANCE

ATTENTION : LES IMAGES UTILISÉES DANS CETTE BROCHURE ONT ÉTÉ PRISES SUR TERRAIN PRIVÉ AUX ETATS-UNIS. L'UTILISATION DE CES VÉHICULES DANS UN ENVIRONNEMENT SEMBLABLE DANS VOTRE JURIDICTION PEUT S'AVÉRER INTERDITE PAR LA LÉGISLATION ET/OU RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR DANS VOTRE RÉGION, Y COMPRIS PAR L'ARTICLE L 362-1 ET SUIVANT LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT. CES IMAGES NE CONTIENNENT AUCUN CARACTÈRE CONTRACTUEL ET L'ACHETEUR POTENTIEL DE CES VÉHICULES DEMEURERA SEUL RESPONSABLE POUR L'UTILISATION DES VÉHICULES, AINSI QUE POUR LE RESPECT DE LA LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR